



Indemnités complémentaires et arrêt maladie

Par **Seiika**, le **07/07/2014** à **19:52**

Bonjour à tous,

Excusez-moi par avance s'il y a déjà des questions qui ont été posées.

Cela fait plus de 3 ans que je travaille pour le même employeur en Hôtellerie Restauration.

Depuis le 13 Juin 2014, je suis en arrêt maladie. J'ai reçu mes indemnités journalières de la période du 16 au 19 Juin (3jours de carences) par la sécurité sociale. J'ai envoyé à mon employeur mon arrêt maladie avec mon décompte des IJ de la sécurité sociale pour mes indemnités complémentaires. J'ai eu le gérant de la société au téléphone, en lui demandant comment ça se passait pour les indemnités que l'employeur me doit. Il m'a dit qu'il ne versait pas d'indemnités complémentaires. J'ai donc essayé de me renseigner, tout me donne signe que j'y ai le droit (en fonction de ma convention collective).

De plus, "à cause de mon arrêt maladie", ils ont du repousser des congés payés à mes collègues, en les modifiant au dernier moment (- d'un mois), et mon employeur a dit que ce sera certainement mon cas..

Sachant que mon employeur valide les vacances 15 jours à l'avance (très difficile à programmer des vacances 15 jours avant la date)

D'où les questions suivantes :

1. Mon employeur me doit-il des indemnités complémentaires?
2. Si oui, dans quel délai maximum, peut-il me les verser?

3. Mon employeur a-t-il le droit de me modifier mes dates de vacances moins d'un mois à l'avance car j'étais en arrêt maladie?

Sachant que ça fait au moins 4 mois que je les ai posé pour 2 semaines à partir du 28.07

4. Le délai de validation des congés payés est-il respecté?

En vous remerciant d'avance pour votre aide précieuse.

C'est le début du mois de juillet et je suis déjà dans le rouge car je n'ai perçu même pas la moitié de mon salaire.

Cordialement